

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 19 septembre à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Courcelles-Chaussy, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Patricia FAGNONI MM. Guillaume BERNEZ, Luc GIAMBERINI, Etienne LOGNON, Jean-Paul LARISCH
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	/
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. Armand KLEIN
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Alain BASTIEN, Eric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT à compter du point 7 de l'ODJ
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	Mme Muriel GROSSE
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

COURCELLES SUR NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Peggy RASQUIN, Armelle REISER LAGRUE
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne Marie MARX
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Armelle REISER LAGRUE a donné procuration à M. Guillaume BERNEZ pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Anne Marie MARX a donné procuration à M. Eric GULINO pour tous les points à l'ordre du jour..

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour

M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour.

DCC2022_81 – Eau Ancien territoire du SESEM : demande d'exten

Par délibération N°DCC2021-126 en date du 16 décembre 2021, le conseil a sollicité la prolongation de la DSP existante avec VEOLIA (Mosellane des Eaux) gestionnaire du service de distribution d'eau potable pour l'ancien territoire du SESEM. Afin de permettre la continuité de l'exploitation du service d'eau potable pour ces 11 communes pendant le délai nécessaire aux démarches administratives permettant d'aboutir à cette intégration, la CSHCPP demande à la SME de prolonger le contrat pour les communes relevant de sa compétence, à savoir les 11 communes que sont :

- Charleville-sous-Bois (1)
- Coincy (2)
- Faily (3)
- Glatigny (4)
- Hayes (5)
- Marsilly (6)
- Ogy-Montoy-Flanville (7)
- Retonfey (8)
- Sainte-Barbe (9)
- Servigny-lès-Sainte-Barbe (10)
- Vry (11)

A ce jour, la conférence des maires du 2 juin 2022 n'a pas permis d'effectuer de choix entre les différentes possibilités qui s'offrent à la CCHCPP.

En effet, si les rendus de l'étude confiée à Profils ide ont permis de mettre en place des comparatifs, les scénarii proposés n'ont pas permis de se prononcer, pour rappel :

- Scénario 1 : régie communautaire
- Scénario 2 : régie avec concession d'exploitation (marché public)
- Scénario 3 : adhésion au SERM (Syndicat des Eaux de la Région Messine)

Les principaux débats lors de cette réunion ont porté sur :

- La maîtrise du service, des équipements et les gains potentiels pouvant être affectés à ce budget dans le cas des scénarii 1 et 2
- Le gain de plus d'un euro par mètre cube pour tous les usagers dans le cas du scénario 3, la facilité de gestion par un syndicat majoritaire dans le secteur qui quoiqu'il arrive reste le vendeur d'eau et donc détenteur de la ressource.

Vu les résultats de l'étude confiée à Profils IDE

Vu la situation économique actuelle

Vu les tarifs appliqués par le SERM permettant un gain substantiel sur les factures d'eau des usagers, le scénario 1 étant inenvisageable, le Président appelle à se prononcer sur le scénario 2 ou 3.

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Le Conseil Communautaire,

Après délibération

Décide :

- **de demander l'extension du périmètre du SERM aux communes de :** Charleville-sous-Bois (1), Coincy (2), Faily (3), Glatigny (4), Hayes (5), Marsilly (6), Ogy-Montoy-Flanville (7), Retonfey (8), Sainte-Barbe (9), Servigny-lès-Sainte-Barbe (10), Vry (11). (27 voix pour,)
 - Autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette extension
- 27 voix pour, 6 voix pour une régie avec concession d'exploitation (marché public) et 7 abstentions.

Fait à Pange, le 19 septembre 2022

Pour extrait conforme
Le Président

Roland CHLOUP

